

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRÂCES

Le traitement judiciaire des atteintes au patrimoine culturel archéologique

Mercredi 9 novembre 2016 - Musée d'archéologie nationale de Saint-Germain en Laye
Séminaire organisé par la DACG, en partenariat avec l'ENM et avec le soutien financier de l'AGRASC

09h15 *Accueil des participants*
09h30 – 10h00 *Ouverture du séminaire*
 Robert Gelli, directeur des affaires criminelles et des grâces
 Vincent Berjot, directeur général des patrimoines

Partie I - Panorama et enjeux du pillage archéologique

10h00 – 10h20 *La protection internationale du patrimoine*
 UNESCO
10h20 – 11h20 *État des lieux du pillage archéologique terrestre et maritime (enjeux, zones*
 géographiques sensibles, biens menacés)
 DRASSM et sous-direction de l'archéologie (direction générale des patrimoines)
11h20 – 11h50 *Panorama de la délinquance et ses liens avec la criminalité organisée et le*
 financement du terrorisme
 OCBC
11h50 – 12h20 *Le contrôle du commerce international des biens archéologiques*
 Direction générale des douanes et droits indirects
12h20 – 12h30 *Échanges avec la salle*

12h30 – 14h00 *Déjeuner*

Partie II - Le traitement judiciaire du pillage archéologique

14h00 – 14h40 *Le statut et le régime juridique des biens archéologiques*
 Sous-direction de l'archéologie (direction générale des patrimoines)
14h40 – 15h50 *Les spécificités juridiques du traitement d'un dossier judiciaire portant sur les*
 biens archéologiques terrestres et maritimes (techniques spéciales d'enquête,
 saisies et confiscations)
 Un magistrat JIRS et un magistrat non JIRS
15h50 – 17h00 *L'identification des biens archéologiques pillés et de leurs auteurs : les techniques*
 d'enquête
 SNDJ Marseille et OCBC

